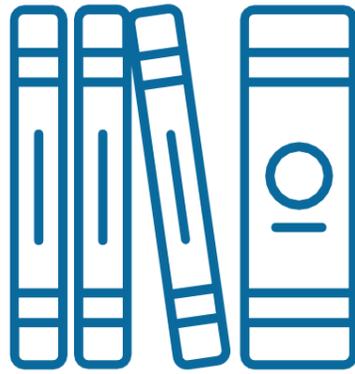


# Le rôle de l'enseignant-orthopédagogue\* au niveau primaire

Un document d'information destiné aux commissions  
scolaires dans le secteur anglophone

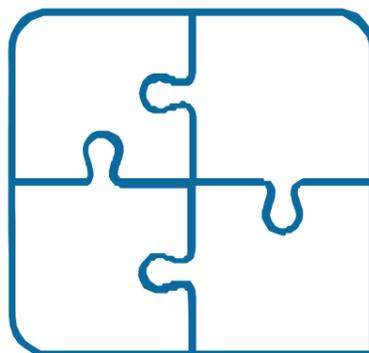
---



**Enseigner**



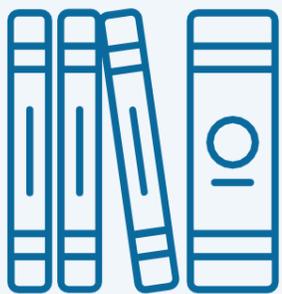
**Soutenir**



**Collaborer**

Le présent document d'information décrit le rôle de l'enseignant-orthopédagogue au niveau primaire et propose des ressources supplémentaires à l'appui de ce rôle.

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone



## Introduction

Le présent document d'information décrit le rôle de l'enseignant-orthopédagogue\* au niveau primaire dans le secteur anglophone. Il est le fruit de diverses consultations et d'un partenariat de collaboration entre ALDI et l'APEQ. Il se divise en trois grandes sections : *Enseigner, Soutenir et Collaborer*, présentant chacune un élément clé de ce rôle.

Les services en soutien à l'apprentissage sont une importante ressource pour l'enseignement au primaire, fournis par les commissions scolaires dans le secteur anglophone du Québec<sup>1</sup>. Les enseignants-orthopédagogues apportent un soutien à l'apprentissage des élèves vulnérables et des élèves en situation de handicap, de difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi qu'un soutien pédagogique aux enseignants des classes inclusives<sup>2</sup>. Le présent document a pour but de clarifier le rôle de l'enseignant-orthopédagogue au niveau primaire et de proposer des ressources supplémentaires afin que les élèves et les enseignants puissent pleinement bénéficier de ce soutien.

Pour la création de ce document, nous avons puisé dans les ressources qui régissent notre système d'éducation, notamment :

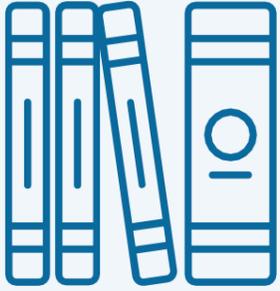
- La Loi sur l'instruction publique ;
- Des documents du MEQ ;
- L'Entente provinciale.

Pour faciliter leur consultation, tous les documents cités et leurs liens internet sont inclus dans la section *Références et ressources supplémentaires*. Divers termes marqués d'un astérisque (\*) sont définis dans le glossaire, afin de favoriser une compréhension commune des termes utilisés.

Voici quelques exemples d'utilisation de ce document :

- Pour maximiser l'efficacité des ressources en tant que service de soutien à l'apprentissage des élèves.
- Dans le cadre d'une présentation qui vise à clarifier le rôle de l'enseignant-orthopédagogue.
- En tant qu'amorce de conversation pour aider à définir les rôles d'enseignement collaboratif.
- Pour compléter les ressources de la commission scolaire pour soutenir l'élève à risque et HDAA.
- Pour guider les nouveaux enseignants ou ceux qui débutent dans une nouvelle fonction.
- Dans le cadre d'un manuel ou d'une politique de la commission scolaire concernant les élèves à risque et HDAA.

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone



## L'enseignement à des élèves ayant des besoins d'apprentissage diversifiés

### Utilisation de méthodes d'intervention précoce et de prévention

L'enseignant-orthopédagogue peut :

- ▶ Utiliser des modèles pédagogiques dont on a prouvé l'efficacité pour les élèves à risque et HDAA.
  - Enseignement explicite.
  - Enseignement stratégique.
  - Enseignement réciproque.
  - Stratégies d'apprentissage assisté par les pairs<sup>1</sup>.



Interventions précoces efficaces pour les enfants d'âge préscolaire et de première année :

- Activités de prévention universelles et ciblées<sup>2</sup>.
- Dépistage, intervention rapide, et prévention<sup>3</sup>.

### Utilisation d'interventions spécifiques fondées sur la recherche

L'enseignant-orthopédagogue peut :

- ▶ **Reconnaître** les manifestations d'éventuelles difficultés d'apprentissage qui peuvent devenir évidentes dans des matières comme la lecture, l'écriture ou les mathématiques<sup>4</sup>.
- ▶ **Planifier**, en collaboration avec les enseignants titulaires, d'enseigner à l'aide de divers modèles de soutien appropriés à divers besoins en matière d'apprentissage<sup>5</sup>.
- ▶ **Mettre en œuvre** des interventions pédagogiques auprès d'élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage<sup>6</sup>.
- ▶ **Rester à jour** dans le domaine de l'éducation spécialisée et partager les pratiques fondées sur des données probantes avec les enseignants titulaires<sup>7</sup>.

1 Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

2 Programme du cycle préscolaire 2021 du MEQ

3 Lettre d'entente de 2011, renouvelée en 2016

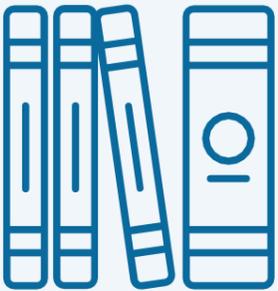
4 Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

5 Sir Wilfrid Laurier School Board Special Needs Policy (established in collaboration with LTU) (en anglais)

6 Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

7 SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone



## L'enseignement à des élèves ayant des besoins d'apprentissage diversifiés

**Contribuer à l'évaluation de l'apprentissage et au suivi des progrès des élèves**

L'enseignant-orthopédagogue peut :

- ▶ Fournir des informations pertinentes sur les progrès des élèves à l'enseignant titulaire.
- ▶ Évaluer certaines compétences pour mesurer les progrès ou les éventuelles lacunes d'apprentissage des élèves qu'ils soutiennent.
- ▶ Identifier les processus ou concepts de lecture, d'écriture et de mathématiques qui nécessitent un travail (intervention) pour les élèves qu'ils soutiennent<sup>9</sup>.
- ▶ Évaluer le rendement et les progrès réalisés en fonction des objectifs du plan d'intervention (PI) sur lesquels travaillent les élèves qu'ils soutiennent<sup>10</sup>.



Les enseignants titulaires sont responsables de l'évaluation de l'apprentissage et de l'inscription des notes sur le bulletin scolaire<sup>8</sup>. L'enseignant-orthopédagogue joue un rôle dans la détermination des capacités et des besoins des élèves.

### Utilisation de divers modèles d'inclusion

L'enseignant-orthopédagogue peut utiliser les méthodes suivantes :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Modèle de soutien en classe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• co-enseignement,</li> <li>• conférences de lecture et d'écriture,</li> <li>• activités guidées de lecture/d'écriture,</li> <li>• activités de renforcement (pratique supplémentaire),</li> <li>• ateliers d'apprentissage,</li> <li>• Etc.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Modèle de soutien axé sur le retrait</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien en sous-groupes,</li> <li>• activités guidées de lecture/d'écriture,</li> <li>• activités de renforcement (pratique supplémentaire),</li> <li>• soutien individuel aux élèves (dans certaines situations d'apprentissage),</li> <li>• Etc.<sup>11</sup></li> </ul> </li> </ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Le modèle de soutien axé sur le retrait doit refléter les objectifs d'apprentissage qui ont lieu dans la classe.

<sup>8</sup> Entente provinciale 2020-2023, art. 8-2.01 (h)

<sup>9</sup> SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

<sup>10</sup> Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

<sup>11</sup> SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone



## Soutenir les élèves et les enseignants dans le cadre de la classe inclusive

### Qui l'enseignant-orthopédagogue soutient-il?

L'enseignant-orthopédagogue peut :

► Fournir un soutien à l'apprentissage pour les élèves ayant des profils d'apprentissage diversifiés, notamment :

- les élèves en situation de handicap,
- les élèves qui présentent des difficultés d'adaptation,
- les élèves avec des difficultés d'apprentissage,
- les élèves considérés à risque<sup>12</sup>.



Fournir un soutien aux enseignants par :

- des modèles de ressources en classe,
- l'identification des lacunes dans l'apprentissage des élèves,
- la rétroaction sur les progrès des élèves,
- la rétroaction/l'information sur les objectifs du PI de l'élève,
- la différenciation ou la suggestion de stratégies basées sur le profil d'apprentissage de l'élève (peut inclure la technologie d'assistance).

### Comment l'enseignant-orthopédagogue soutient-il les élèves?

L'enseignant-orthopédagogue peut :

► Soutenir l'apprentissage des élèves dans un cadre inclusif en :

- fournissant des mesures correctives pour réduire les lacunes dans les programmes scolaires
- offrant des choix aux élèves grâce à la flexibilité pédagogique,
- soutenant les élèves par la mesure d'adaptation ou par la modification des attentes du PFEQ<sup>13</sup>.

### Que soutient l'enseignant-orthopédagogue?

Dès la préscolaire pour les enfants de quatre et cinq ans :

► L'enseignant-orthopédagogue peut appuyer

- le développement physique et moteur,
- le développement social et affectif,
- le développement cognitif et linguistique<sup>15</sup>,
- le développement des fonctions exécutives,
- les élèves du primaire ayant des difficultés en lecture, en écriture et en mathématiques par la mise en œuvre d'interventions appropriées<sup>16</sup>.



Il n'est pas nécessaire que les élèves subissent une évaluation diagnostique pour avoir accès aux services de soutien<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Voir l'organisation des services éducatifs du MEQ pour la description des désignations et l'annexe XXIX de l'Entente provinciale

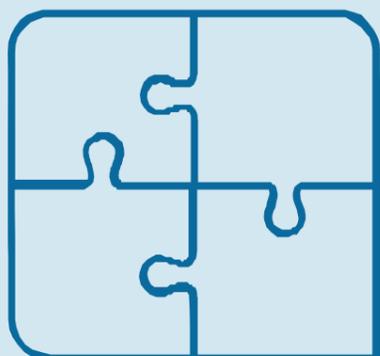
<sup>13</sup> Document du MEQ sur la différenciation pédagogique

<sup>14</sup> Approche non catégorielle expliquée dans le référentiel de l'APEQ

<sup>15</sup> Développement global MEQ Programme du cycle préscolaire 2021

<sup>16</sup> Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel

Un document d'information destiné aux commissions  
scolaires dans le secteur anglophone



## Collaborer avec l'équipe-école\*

### Participer à la différenciation pédagogique

En collaboration avec l'enseignant titulaire, l'enseignant-orthopédagogue peut :

- ▶ Appliquer la différenciation pédagogique dans les domaines du contenu, du processus, de la structure et de la production (démonstration de l'apprentissage de l'élève) sous trois formes :
  - Flexibilité pédagogique (options d'apprentissage flexibles disponibles pour tous les élèves)
  - Adaptations du programme d'études (adaptations pour certains élèves)
  - Modifications des attentes du PFEQ (modifications pour quelques élèves)<sup>17</sup>.

La différenciation n'est pas rigide. Tous les domaines (les contenus, les processus, les structures ou les productions) n'ont pas besoin d'être différenciés tout le temps ou en même temps<sup>18</sup>. L'autonomie professionnelle et le jugement de l'enseignant guident la méthode d'enseignement<sup>19</sup>.



### Participer à l'élaboration des PI

- ▶ La direction de l'école est responsable de la supervision du processus d'élaboration du PI et, en collaboration avec l'enseignant titulaire et les professionnels, l'enseignant-orthopédagogue peut aider la direction dans l'élaboration du PI<sup>20</sup>. Après avoir consulté le dossier confidentiel et/ou un professionnel, l'équipe-école qui oeuvre auprès des élèves qui ont besoin d'un PI peut collaborer avec les parents et les élèves (lorsque cela est possible) pour formuler les recommandations nécessaires afin que le plan soit clair et que les interventions soient efficaces<sup>21</sup>. L'enseignant-orthopédagogue peut aider en suggérant des objectifs d'apprentissage, des stratégies d'apprentissage, des stratégies d'enseignement et des instruments d'évaluation<sup>22</sup>.

17 Document du MEQ sur la différenciation pédagogique

18 Document du MEQ sur la différenciation pédagogique

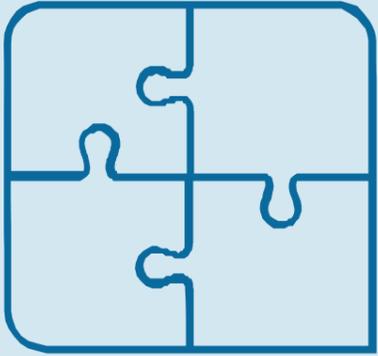
19 Loi sur l'instruction publique du Québec, art. 19

20 Loi sur l'instruction publique du Québec, art. 96.14

21 Référentiel de l'APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

22 SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone



## Collaborer avec l'équipe-école\*

### Participer à diverses réunions

L'enseignant-orthopédagogue fait office de liaison<sup>23</sup> avec l'équipe-école et peut :

▶ Participer aux :

- Entretiens parents-enseignants ;
- Réunions de transition\* ;
- Réunions comité ad hoc\*/rencontres du comité sur des cas précis ;
- Réunions du PI ;
- Réunions et/ou réunions de cycle avec les enseignants ;
- Réunions concernant l'orientation des services en ressources ;



La collaboration avec l'équipe-école peut avoir lieu lors de journées pédagogiques, de temps communs de préparation des enseignants, ou par le biais d'un financement spécial pour la publication du PI<sup>24</sup>.



L'orientation de la ressource, en tant que service de soutien à l'apprentissage, est une décision prise par l'organisme de participation des enseignants au niveau de l'école<sup>25</sup> (Conseil des enseignants). Les discussions sur le plan devraient commencer au printemps pour qu'il soit prêt au début de l'année scolaire<sup>26</sup>.

23 SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

24 SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

25 Entente provinciale 2020-2023, art. 4-1.02 (d)

26 SWLSB Remedial Guidelines (established in collaboration with LTU) (en anglais)

Un document d'information destiné aux commissions scolaires dans le secteur anglophone

## Glossaire

### \*Équipe-école

Il s'agit d'enseignants (y compris les enseignants-orthopédagogues et les spécialistes), de directions d'école, de professionnels (ergothérapeutes, psychologues, orthophonistes), d'aides et de préposés, et de techniciens en éducation spécialisée.

### \*Enseignant-orthopédagogue

Au niveau primaire, la ressource est un service de soutien destiné aux élèves et est généralement assurée par un *enseignant-orthopédagogue* qualifié. ***L'enseignant-orthopédagogue ne doit pas être confondu avec l'orthopédagogue professionnel. Ce dernier possède les qualifications nécessaires et est membre d'une association professionnelle spécifique au Québec.*** À ce niveau et dans de nombreuses commissions scolaires, l'enseignant-orthopédagogue est souvent appelé *enseignant ressource*. Les enseignants-orthopédagogues constituent une catégorie d'enseignants et sont identifiés dans l'Entente provinciale<sup>27</sup> comme suit :

***Éducation spécialisée*** – Cette catégorie comprend les enseignants qui enseignent à des groupes composés majoritairement ou également d'élèves en situation de handicap, ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Elle peut être divisée en sous-catégories comme que l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ainsi que les services éducatifs destinés aux élèves en situation de handicap auditif ou visuel.

*Nonobstant ce qui précède,*

*a) les enseignants-orthopédagogues (soutien à l'apprentissage) entrent dans cette catégorie, quel que soit le nombre d'élèves ou la composition d'un groupe d'élèves (élèves à risque ou autres).*

### \*Comité ad hoc

Le comité ad hoc est composé d'un représentant de la direction de l'école, de l'enseignant ou des enseignants concernés et, au besoin, d'un professionnel non enseignant<sup>28</sup>. Le mandat du comité ad hoc porte sur le processus du PI décrit à l'art. 8-9.08 de l'Entente provinciale.

### \*Transition

Période pendant laquelle la transition des élèves, de l'école primaire à l'école secondaire par exemple, est planifiée et des mesures de soutien sont mises en œuvre<sup>29</sup>.

27 Conformément aux descriptions et affectations à chaque commission scolaire dans l'Entente provinciale, p. 240 et 289

# Le rôle de l'enseignant-orthopédagogue au niveau primaire

Un document d'information destiné aux commissions scolaires  
dans le secteur anglophone

---

## Références et ressources supplémentaires

Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec. (14 décembre 2020). Référentiel : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

[https://qpat-apeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/100-1210-QPAT-Guide\\_Referentiel\\_FR-V6.pdf](https://qpat-apeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/100-1210-QPAT-Guide_Referentiel_FR-V6.pdf)

Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones (CPNCA), (29 octobre 2018). Convention collective 2020-2023. [Personnel enseignant - Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/fr/actualites/actualites-2018/2018-10-29-convention-collective-2020-2023)

Ministère de l'Éducation. (2021). Programme de formation de l'école québécoise: Programme-cycle de l'éducation préscolaire. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/Programme-cycle-prescolaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/Programme-cycle-prescolaire.pdf)

Ministère de l'Éducation. (2021). Différenciation pédagogique : Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative.

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/differenciation-pedagogique-soutenir-tous-les-eleves-pour-favoriser-leur-reussite-educative/>

Ministère de l'Éducation. (2020). Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé. Une école pour la réussite de tous. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/Referentiel-milieu-defavorise.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Referentiel-milieu-defavorise.pdf)

Ministère de l'Éducation. (2020). Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués.

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Reussite-educative-eleves-doues.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Reussite-educative-eleves-doues.pdf)

Ministère de l'Éducation. (2013) Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Guide\\_SoutenirTransitionScolaireQualiteVersSec.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Guide_SoutenirTransitionScolaireQualiteVersSec.pdf)

Ministère de l'Éducation. (2007) L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/19-7065.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf)

Publications Québec. (10 décembre 2020). I-13.3 Loi sur l'instruction publique.

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-13.3%20/>

Sir Wilfrid Laurier School Board. (2017, January 25). Policy Outlining the Organization of Services for Students with Handicaps, Social Maladjustments or Learning Difficulties.

[Sir Wilfrid Laurier School Board \(swlauriersb.qc.ca\)](https://www.swlauriersb.qc.ca/)

Sir Wilfrid Laurier School Board et Syndicat des enseignants Laurier. (2017)

Remedial Guidelines

<https://www.ltu.ca/wp-content/uploads/2020/10/remedial-teacher-guidelines.pdf>

# Le rôle de l'enseignant-orthopédagogue au niveau primaire

Un document d'information destiné aux commissions scolaires  
dans le secteur anglophone

---

## Remerciements

Nous avons consulté les groupes suivants pour la création de ce document. Nous les remercions pour leur temps et leurs rétroactions.

- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)-Direction du soutien au réseau éducatif anglophone (DSRÉA)
- Administrateurs de services éducatifs complémentaires (ACES) des commissions scolaires anglophones et à statut particulier (ESSB, LBPSB, WQSB, CQSB, Littoral, ETSB, EMSB, SWLSB, Cree, RSB, NFSB)
- Comités de l'exécutif et du conseil d'administration de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)

